

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_26-DE



(Finistère)

Landéda, le 28 octobre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORT N° 26/19-08

1- Modification de cadre d'emploi

Depuis la rentrée scolaire 2019, un agent affecté au cadre d'emploi des Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles a changé de service et a intégré l'équipe de la médiathèque. L'adjoind devrait donc être adjoind du patrimoine. Il est donc nécessaire d'effectuer le changement de cadre d'emploi.

Lors de la création du poste d'animateur multimédia, le poste a été ouvert sur différentes filières (administrative, animation et patrimoine). L'agent en poste actuellement est adjoind du patrimoine. Il n'est pas nécessaire de laisser ce poste ouvert sur toutes les filières.

2- Modification des libellés des emplois

Le 24 septembre 2018, le conseil municipal a voté la création d'un poste d'agent d'accueil de l'agence postale communale. Les missions attribuées à l'agent nommé sur ce poste, en date du 20 août 2019, ont évolués. Il est donc nécessaire de modifier le libellé du poste.

M. BRUNET n'est plus en poste et quittera ses fonction au 1^{er} janvier 2020, ses missions ont donc été réattribuées à d'autres agents de la collectivité. Néanmoins le poste n'est pas supprimé en vue de besoin saisonnier mais nécessite un changement de libellé.

Dans ce cadre, deux postes ont évolués comme suit :

- Agent chargé de l'agence postale et de l'accueil → Agent chargé de la communication, du tourisme et de l'agence postale
- Référent salle et logistique et ASVP → ASVP

3- Modification du temps de travail

L'agent nommé sur le poste de médiateur culturel a fait valoir ses droits à la retraite l'an passé. Le poste était calibré sur 31h00 hebdomadaires. Actuellement le poste est vacant, néanmoins au vu de l'évolution de la médiathèque il est nécessaire de modifier le temps de travail et de calibrer le poste à plein temps.

L'agent nommé sur le poste de chargé de BCD est en fin de carrière et devrait faire valoir ses droits à la retraite d'ici deux ans. L'agent ayant fait une demande de départ en retraite progressif, il est nécessaire de diminuer son temps de travail à 14h00 hebdomadaires annualisées au lieu de 20h00.

4- Suppression d'emploi

M. GONZALEZ a terminé son contrat de chargé de communication à temps non complet, le 30 août 2019. Il est donc nécessaire de supprimer l'emploi de Chargé de communication (créé le 24 septembre 2018) à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le 28 janvier 2019, le conseil municipal a voté la création du poste de responsable de la culture. Il est donc nécessaire de supprimer le poste de responsable de médiathèque.

5- Création de poste

Depuis la rentrée scolaire 2019, un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles a changé de service et a intégré l'équipe de la médiathèque.

De plus, l'agent nommé sur le poste de chargé de BCD a fait une demande de départ en retraite progressif son temps de travail est désormais de 14h00 hebdomadaires annualisées au lieu de 20h00.

Ces agents intervenaient durant la pause méridienne à l'école publique et les heures d'entretien des locaux.

Il est donc nécessaire de créer deux postes de 15h hebdomadaires annualisées.

En conclusion :

Afin d'adapter les effectifs à la réalité du fonctionnement des services de la collectivité, il est souhaitable de modifier le tableau des emplois comme proposé ci-dessus.

Je propose au conseil municipal :

- De modifier le cadre d'emploi des postes d'ATSEM et d'Animateur multimédia à compter du 1^{er} novembre ;
- De modifier le libellé du poste d'agent chargé de l'agence postale et de l'accueil ainsi que celui de référent logistique et ASVP à compter du 1^{er} novembre ;
- De supprimer le poste de chargé de communication et de responsable de la médiathèque à compter du 1^{er} novembre ;
- De créer deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1^{er} novembre ;
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2019 tel qu'il est annexé.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Délibération du conseil municipal

N°26/2019-08

Réunion du 25 novembre 2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL, Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la saisine du comité technique,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Dans l'attente de l'avis du comité technique,

Considérant que l'organisation des services nécessite des modifications du tableau des emplois,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix,

Mme POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide :

- de modifier le cadre d'emploi des postes d'ATSEM et d'Animateur multimédia à compter du 1er novembre 2019 ;
- de modifier le libellé du poste d'agent chargé de l'agence postale et de l'accueil ainsi que celui de référant logistique et ASVP à compter du 1er janvier 2020 ;
- de supprimer le poste de chargé de communication et de responsable de la médiathèque à compter du 1er novembre ;

- De créer deux emplois d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1er novembre ;
- de modifier le tableau des emplois tel qu'il est annexé.

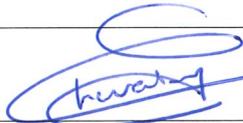
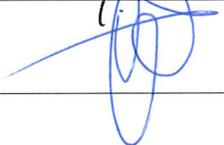
ARTICLE 2 : Le Conseil municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 12.

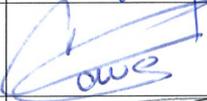
Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_26-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	
GUIZIOU Erwan	Procuration .
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	Procuration
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019_11_25_26-DE